Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20210325-2021-03-25_020-DE Date de télétransmission : 29/03/2021 Date de réception préfecture : 29/03/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Pierre PRIBETICH Mme Nathalie KOENDERS M. José ALMEIDA M. Rémi DETANG Mme Sladana ZIVKOVIC M. Jean-François DODET Mme Françoise TENENBAUM M. Jean-Patrick MASSON M. François DESEILLE M. Dominique GRIMPRET Mme Danielle JUBAN Mme Claire TOMASELLI M. Philippe LEMANCEAU Mme Marie-Hélène JUILLARD-**RANDRIAN** M. Antoine HOAREAU M. Hamid EL HASSOUNI M. Benoît BORDAT

Mme Brigitte POPARD
Mme Christine MARTIN
Mme Nadjoua BELHADEF
Mme Océane CHARRET-GODARD

M. Denis HAMEAU

M. Nicolas BOURNY M. Guillaume RUET Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Mme Kildine BATAILLE M. Christophe AVENA Mme Stéphanie VACHEROT M. Marien LOVICHI Mme Dominique MARTIN-GENDRE M. Christophe BERTHIER M. Georges MEZUI Mme Laurence FAVIER M. Massar N'DIAYE M. Emmanuel BICHOT Mme Caroline JACQUEMARD M. Stéphane CHEVALIER Mme Céline RENAUD M. Laurent BOURGUIGNAT Mme Laurence GERBET M. Bruno DAVID Mme Claire VUILLEMIN Mme Stéphanie MODDE M. Olivier MULLER

M. Patrice CHATEAU

M. Nicolas SCHOUTITH

M. Patrick AUDARD M. Léo LACHAMBRE M. Samuel LONGCHAMPT M. Gérard HERRMANN Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Laurent GOBET M. Jean DUBUET Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY M. Jean-Michel VERPILLOT Mme Catherine PAGEAUX M. Didier RELOT M. Patrick BAUDEMENT Mme Monique BAYARD Mme Catherine GOZZI M. Philippe SCHMITT Mme Isabelle PASTEUR M. Philippe BELLEVILLE M. Adrien GUENE Mme Noëlle CAMBILLARD M. Cyril GAUCHER

Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX

Mme Géraldine CHEDOZ.

Membres absents:

M. Patrick CHAPUIS

Mme Anne PERRIN-LOUVRIER

M. Gaston FOUCHERES

M. Jacques CARRELET DE LOISY

M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD
Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. Massar N'DIAYE
M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

.

OBJET: ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Convention relative à la mise en place d'un nouveau contrat de travaux entre Dijon métropole et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2019 - 2021 – Avenant n°1

La réduction de l'impact de la Métropole sur les milieux naturels, permettant notre développement durable et respectueux de l'environnement, est inscrite au cœur du programme d'actions visant à lutter contre le changement climatique. C'est aussi le reflet de notre solidarité avec les territoires situés autour de la Métropole, en leur permettant de bénéficier d'un environnement plus sain.

L' Agence de l'eau nous accompagne et accompagne les acteurs du territoire au travers de ses dispositifs d'aide au financement d'études et d'investissements.

Par délibération du 19 décembre 2019, la collectivité a signé un second contrat de travaux avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2019-2021, assorti d'un programme de travaux et d'études sur les petits et grands cycles de l'eau, portés par Dijon métropole et ses délégataires, et pour lesquels l'Agence s'engageait comme partenaire financier.

En parallèle, dans le cadre de son programme d'actions visant à la réduction des micro-polluants dans les eaux usées et à l'amélioration continue de la qualité des eaux traitées rejetées au milieu naturel, Dijon métropole, toujours en partenariat avec ses délégataires, a engagé depuis de nombreuses années un certain nombre d'actions qui aujourd'hui trouvent tout leur sens dans la mise en place d'une opération collective de réduction des pollutions toxiques dispersées.

Ainsi dans le cadre du programme RSDE, Dijon métropole a engagé dès 2017 les diagnostics amont sur ces deux systèmes d'assainissement (Eauvitale et Chevigny), permettant une identification et une localisation (SIG) des établissements d'activités potentiellement producteurs de micro-polluants se retrouvant dans le réseau public d'assainissement, permettant de sectoriser le territoire en bassins versants potentiellement contributeurs.

En outre, Dijon métropole a intégré dans les nouvelles conventions spéciales de déversement (CSD) faisant l'objet d'un arrêté d'autorisation de déversement, une problématique RSDE, avec pour chaque établissement, l'identification des produits utilisés sur le site conventionné et dont les molécules figurent dans la liste des molécules significatives RSDE ou identifiées dans les eaux en entrée et/ou sortie de STEP. Ont par ailleurs été intégrées à ces CSD les problématiques conformité des raccordements EU/EP et gestion des eaux pluviales du site si pertinent.

Afin de poursuivre ces actions et de s'inscrire dans le cadre des opérations collectives portées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Dijon métropole a inscrit des objectifs de réduction des toxiques au travers de ses contrats de délégations de service public de l'assainissement.

Aussi, en concertation avec l'Agence de l'Eau, il est proposé d'intégrer par voie d'avenant les opérations programmées sur l'année 2021, au contrat de travaux 2019-2021.

D'autres actions seront déclinées à compter de 2022, et feront l'objet d'une identification dans le cadre d'un prochain contrat entre Dijon métropole et l'Agence de l'Eau RMC qu'il conviendra de mettre en place pour la période 2022-2024.

Ces actions 2021, définies à l'article 4 du projet d'avenant, sont essentiellement axées sur de l'animation, de la sensibilisation et de la communication auprès des établissements potentiellement contributeurs de toxiques dans les réseaux publics d'assainissement ou dans le milieu naturel, via les eaux pluviales, mais aussi sur de l'approfondissement des diagnostics engagés depuis 2017 avec de l'acquisition de données supplémentaires.

Ces actions représentent 336 jours d'interventions de Dijon métropole et de ses délégataires assainissement (SEMOP ODIVEA et SOGEDO), qui seront assistés dans cette démarche par les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), permettant une meilleure approche avec les entreprises. La CCI interviendra par ailleurs directement avec les entreprises pour leur permettre de bénéficier d'aides de l'Agence pour d'éventuels travaux de mise en conformité de leurs installations visant à réduire la pollution par les toxiques (aides ne pouvant être attribuées qu'au travers de cette opération collective portée par l'Agence).

Les actions engagées sur 2021 représentent un montant global estimé à près de 441 000€, avec un montant attendu d'aides de l'Agence à hauteur de 250 000€.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE:

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'un nouveau contrat de travaux entre Dijon métropole et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2019 2021 ;
- d'autoriser le Président à y apporter des économies de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'autoriser les délégataires du service de l'Assainissement de Dijon métropole, ainsi que la SEMOP ODIVEA, au titre de leurs prérogatives contractuelles, à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les actions les intéressant au titre du présent avenant ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN: POUR: 82 ABSTENTION: 0

CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 12 PROCURATION(S)